

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEV 001-213/12/BC**

**■ Approbation de deux conventions dans le cadre de la participation de Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes**

**DPEATSV 12/7775/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

Le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), qui se tient chaque année à Cannes réunit près de 19 000 acteurs de l'immobilier d'entreprises. Il est l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, mais aussi de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec tous les acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

Marseille Provence Métropole, en lien avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, participe depuis maintenant douze ans à cet événement. Aujourd'hui, avec une aire métropolitaine qui se structure, des territoires qui se globalisent, des acteurs qui se multiplient, une nouvelle dynamique est indispensable.

Afin de véhiculer au mieux la promotion de l'ensemble des projets de notre territoire, MPM sera le maître d'ouvrage de la participation à l'édition 2012 du MIPIM.

Elle associera plusieurs partenaires à sa présence au MIPIM, dont la Ville de Marseille, l'établissement public Euroméditerranée et l'établissement public Grand Port Maritime de Marseille.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine et ses partenaires disposeront d'un stand de 51 m<sup>2</sup> situé dans l'espace Riviera du Palais des Festivals. Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive, dix projets structurants pour 50 mds d'investissement, le Grand Port Maritime de Marseille, la LGV Paca, Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013, l'extension d'Euroméditerranée, les zones d'activités de la métropole. Les acteurs de ces différentes entités y seront associés.

La Communauté Urbaine lors du Conseil de Communauté du 21 octobre 2011, a approuvé sa participation au MIPIM pour un montant maximum de 165 000 euros.

Dans ce cadre, des aides financières ont été accordées par nos partenaires associés :

- 41 860 euros TTC maximum pour l'établissement public Euroméditerranée
- 10 000 euros TTC pour l'établissement public Grand Port Maritime de Marseille.
- 40 000 euros TTC pour la Ville de Marseille.

Il convient d'approuver les conventions fixant les obligations réciproques des partenaires.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération N° DEV 001-715/11/CC du Conseil de Communauté du 21 octobre 2011 autorisant la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Marché international des professionnels de l'immobilier à Cannes.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de participer à cette manifestation internationale de promotion économique du secteur immobilier ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etablissement Public Euroméditerranée.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Grand Port Maritime de Marseille

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les deux conventions.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI